

CQP Participation à la Sécurité des Grands événements - CQP PSGE

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CREDER -MACC1 BORDEAUX
MACC1 equipe
05.56.32.13.13
formation.securite@macc1.net

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

être âgé de 18 ans minimum être titulaire d'autorisation préalable du CNAPS ou d'une carte professionnelle en cours de validité avoir un niveau en français conforme à la réglementation (B1), ce niveau étant évalué par des tests

Prérequis pédagogiques :

aucun

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Cette formation permet de répondre aux besoins de sécurité privée liés à l'organisation, en France, de la coupe du monde de rugby de 2023, des jeux olympiques et paralympiques de 2024, mais également de tout événement ponctuel ou périodique de grande ampleur. L'agent qui participe aux activités privées de sécurité des grands événements (manifestations sportives, récréatives, culturelles ou économiques rassemblant plus de 300 personnes), assure la sécurité des personnes et des biens dans les espaces publics et privés, y compris avec des moyens de surveillance électronique dans un cadre réglementaire et structuré limité au regard de l'APS. Il travaille sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique direct (responsable d'exploitation, chef de secteur...) ou délégué (chef d'équipe, chef de poste...). Cette carte ne permet pas d'exercer l'activité dans un autre cadre. Les savoir-faire requis pour justifier de l'aptitude professionnelle sont adaptés aux missions intervenant dans le cadre de ces manifestations. Les titulaires pourront compléter leur formation pour obtenir la spécialité « surveillance et gardiennage ».

Contenu et modalités d'organisation

L'agent qui participe aux activités privées de sécurité des grands événements pour la sécurité des personnes et des biens dans les espaces publics et privés, y compris avec des moyens de surveillance électronique, visant uniquement l'exercice d'une activité privée de sécurité liée à la surveillance dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles ou économiques rassemblant plus de 300 personnes. Dans ce contexte, il prend part aux missions : - de filtrage des personnes (contrôle d'accès, rondes de sécurité). - d'alerte de sa hiérarchie et des équipes d'intervention. - de secours aux personnes. - d'intervention de premier niveau faisant suite à un dysfonctionnement, un événement ou un incident Il ne peut opérer seul et ne peut être considéré comme un agent de prévention et de sécurité pouvant opérer pleinement. Ses compétences sont fondées en partie sur celles exigées des agents de prévention et de sécurité, mais uniquement pour celles visant le champ événementiel, sportif, récréatif, culturel, de loisirs, économique : Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, télésurveillance et vidéoprotection, protection rapprochée, sûreté aéroportuaire, transport de fonds, afin de jouer son rôle dans la sécurisation des grands événements de plus de 300 personnes. Participer à la protection, aux alertes et aux secours pour la sécurité des biens et des personnes dans le champ réglementaire conforme à l'arrêté du 13 mai 2022 (et ses éventuelles modifications ou éléments réglementaires associés) pour apporter sa part de travail dans la sécurisation des grands événements de plus de 300 personnes. Participer à la gestion des événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages. Agir de manière appropriée dans les situations conflictuelles ou à risques aggravées. Etre vigilant face aux menaces terroristes, alerter, participer aux actions à conduire et notamment aux opérations de secours.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Modularisé**

Validation(s) Visée(s)

CQP participer aux activités privées de sécurité des grands événements - Sans niveau spécifique

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours
passerelle vers TFP APS

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00350457	du 10/04/2023 au 31/12/2023	Bordeaux (33)	CREDER -MACC1 BORDEAUX		MON COMPTE FORMATION	FPC
00425434	du 05/02/2024 au 26/02/2024	Bordeaux (33)	CREDER -MACC1 BORDEAUX		MON COMPTE FORMATION	FPC
00425437	du 04/03/2024 au 25/03/2024	Bordeaux (33)	CREDER -MACC1 BORDEAUX		MON COMPTE FORMATION	FPC
00425438	du 08/04/2024 au 29/04/2024	Bordeaux (33)	CREDER -MACC1 BORDEAUX		MON COMPTE FORMATION	FPC

00425439

du 03/06/2024 au
24/06/2024

Bordeaux (33)

CREDER -MACC1
BORDEAUX

MON
COMPTE
FORMATION

FPC